

ARPAJON

NOTRE VILLE

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA VILLE D'ARPAJON

Développement durable

Habitat

Santé

Budget

Sport

Sécurité

Proximité

NUMÉRO SPÉCIAL

FINANCES

Cadre de vie

Culture

Education

Investissement

Transports

Dessiner l'avenir

DE NOUVEAUX PROJETS DÈS CETTE ANNÉE

PARTICIPATION À LA RÉNOVATION DU
CINÉMA D'ARPAJON : **200 000 €** (2021)



RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIO
CULTUREL 29-31 : **1,7 MILLION € TTC** (2021-2023)



GRUPE SCOLAIRE ZAC DES BELLES VUES :
PART ARPAJON **3,7 MILLIONS € TTC** (2021-2024)



CŒUR DE VILLE PHASES 2 ET 3 : **5,6 MILLIONS € TTC**
(phase 2 : 1,9 M€ TTC - phase 3 : 3,7 M€ TTC)



AIRES DE JEUX **500 000 € TTC** (2021-2025)



ECOLE EDOUARD HERRIOT : **2 MILLIONS € TTC**
(2021-2026)



« MAITRISER LES DÉPENSES POUR CONSTRUIRE L'AVENIR TOUT EN RÉPONDANT AUX ATTENTES DE LA VIE QUOTIDIENNE »



Développement de la vidéo protection : 225 000 €

Depuis le début des années 2010, les collectivités locales font face à un contexte budgétaire contraint. D'une part, l'État a gelé puis baissé le montant des dotations qu'il verse aux communes et intercommunalités. D'autre part, les dépenses obligatoires des collectivités augmentent (Police Municipale, gestion des passeports et Cartes Nationales d'Identité, cotisations d'assurances, entretien du patrimoine, etc.).

La municipalité a toujours fait le choix d'une gestion saine et raisonnable du budget de la ville.

Malgré les efforts de gestion, les nombreuses économies de fonctionnement de ces 10 dernières années et le faible taux d'endettement de la ville, l'augmentation des charges et la baisse de recettes réduisent progressivement la capacité d'autofinancement de la collectivité (CAF). À terme, cette combinaison a nécessairement des conséquences financières. Les spécialistes appellent cela : l'effet ciseaux. La capacité d'autofinancement, ou résultat financier de l'année (n-1) permet :

de rembourser les emprunts contractés par la ville pour financer les projets importants ; de financer de nouveaux investissements pour répondre aux besoins de la population.

GARANTIR UNE GESTION Saine DES FINANCES DE LA VILLE

Afin de préserver la santé financière de la ville, la Municipalité d'Arpajon recherche chaque année des économies supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement.

Pour financer les projets d'investissements, la Municipalité recherche activement toutes les sources de financement :



VENDRE DES BIENS IMMOBILIERS

Les bâtiments de l'îlot Taquet en cours de démolition sont vendus par la commune pour accueillir des logements neufs en centre-ville et de nouveaux commerces.

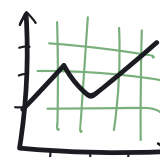
Recette de 845 000 €



RECHERCHER SYSTÉMATIQUEMENT DES SUBVENTIONS

La ville bénéficie d'un plan Action Cœur de ville, lancé par l'Etat, pour financer les travaux du cœur de ville. Elle bénéficie de ce dispositif et de l'aide de la région Ile de France (900 000 €) pour financer la construction d'un parking public de 150 places secteur du Jeu de Paume.

Au total pour 2021 : 3 477 904 €



UTILISER L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET LE FCTVA

(Fonds de compensation permettant de récupérer la TVA sur les investissements réalisés), avoir recours à l'emprunt, optimiser les dépenses.

Aujourd'hui, la gestion des finances de la ville est saine. Mais des mesures doivent être prises pour se prémunir de l'effet ciseaux. Aussi, pour assumer ses responsabilités, maintenir un bon niveau de services à la population et continuer d'investir, le Conseil municipal a voté une hausse de la taxe sur le foncier bâti, applicable en 2021. Cette hausse est de 3 points.

ÉVOLUTION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2020			TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2021
ARPAJON	TAUX COMMUNAL : 15,74% + TAUX DÉPARTEMENTAL : 16,37%	TAUX CUMULÉ 32,11%	35,11%
AUTRES COMMUNES + 10 000 HABITANTS	MOYENNE DES 6 COMMUNES + 10 000 HABITANTS DE LA CDEA 35,40%		

CAS CONCRET

BASÉ SUR UNE TAXE FONCIÈRE ET UNE TAXE D'HABITATION MOYENNES

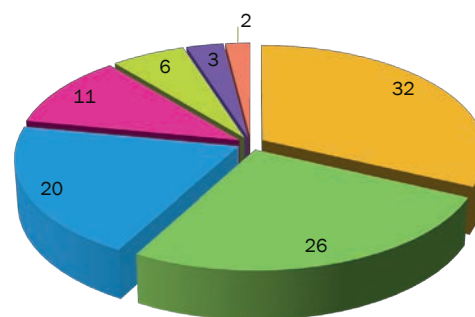


*80 % des ménages sont exonérés de la Taxe d'Habitation. Les 20% restants seront exonérés de façon progressive à échéance de 2023.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LE MANDAT (2020-2026)

- > la rénovation du groupe scolaire Edouard Herriot
- > la construction d'un groupe scolaire ZAC des Belles vues
- > les travaux des phases 2 et 3 du Cœur de Ville
- > la livraison d'un parking public de 150 places secteur Jeu de Paume
- > installation de la Police municipale dans de nouveaux locaux rénovés
- > le développement de la vidéoprotection
- > le réaménagement du parc Chevrier
- > un équipement de loisirs quartier sud
- > la plantation d'arbres en ville
- > le renouvellement des aires de jeux dans les parcs de la ville

POUR 100 EUROS DÉPENSÉS



- Bâtiments, espaces verts, voirie
- Enfance jeunesse (séjours, restauration, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Service Municipal de la Jeunesse...)
- Moyens généraux (Etat-Civil, affaires générales, informatique, garage, commande publique, comptabilité...)
- Animation de la ville (communication, foire, fêtes, culture, vie associative)
- Seniors - CCAS
- Police Municipale
- Habitat, maison du commerce, urbanisme